

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1783

24 juillet 2013

SOMMAIRE

Alma Square Properties S.A.	85538	LuxcoSITQ 4	85559
Alsema S.à r.l.	85538	RSM FHG & Associés	85573
Anym S.A.	85555	Saltgate S.A.	85572
Apal First S.A.	85575	Sandblue International S.A.	85571
ASP-Lux SICAR S.A.	85577	Schmidt Transporte S.à r.l.	85573
Balta Reinsurance	85577	SD Distribution S.à r.l.	85571
Bartella S.A.	85556	Services et Assistance Comptables «Codal» S.à r.l.	85573
BlueBay High Yield Institutional Credit Select Investments (Luxembourg) S.A.	85580	SGA Growth Investments S.à r.l.	85574
Boadilla R.E.I. Lux S.à r.l.	85578	Sistema Tessile S.A.	85572
Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l.	85556	Sova S.A.	85570
Campo Iris S.A.	85580	Stadtweg Property	85570
Capgemini Reinsurance International	85580	Standard General OC Luxembourg Sàrl	85570
Comura S.A.	85548	StarTeq S.A.	85571
Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) Sàrl	85584	St. Jude Medical Luxembourg	85573
CVI City Heights Freehold S.à r.l.	85548	St. Jude Medical Luxembourg	85570
CVI Luxembourg Thrity Four	85548	Taihan Global Luxembourg Investment Sàrl	85575
Discovery Luxembourg Holdings 1 S.à r.l.	85538	Transports MAES International S.à r.l.	85575
Integra Engineering S.A.	85560	Union Privée de Participation S.A.	85582
International Services Company	85568	Vantage Luxembourg II, S.à r.l.	85575
Ivanhoe Europe Equities	85568	Virida Finance S.à r.l.	85574
JB Honoré S.à r.l.	85569	Vremena Goda Luxco S.à r.l.	85574
JCF III Europe S. à r.l.	85569	WCAS X Debt Partners S.à r.l.	85584
JSA International Holdings S.à r.l.	85569	World Equities Investments Holdings S.A.	85584
Kirano S.A.	85569	Wunderkraut Holding S.A.	85583
Le Cabinet Comptable GIE	85560	Xanadu Lux Holdings II S.à r.l.	85583
Le Cabinet Comptable Walferdange GIE	85560	Xanadu Lux Holdings I S.à r.l.	85582
Lefate S.A.	85560	XTR Marketing S.à r.l.	85582
Luxairco S.A.	85583	Zaco S.A.	85580

Alma Square Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 87.957.

Par décision du Conseil d'Administration du 5 juin 2013

- Le siège social de la société ALMA SQUARE PROPERTIES S.A. est transféré avec effet au 5 juin 2013 du 17 Rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Pour ALMA SQUARE PROPERTIES S.A.

Référence de publication: 2013074029/12.

(130091477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Alsema S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1365 Luxembourg, 61, Montée Saint Crépin.

R.C.S. Luxembourg B 137.451.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Référence de publication: 2013074031/10.

(130091352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Discovery Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 177.720.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth of April.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Discovery Foreign Holdings, Inc., a corporation formed and existing under the laws of the state of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington 19801, New Castle, Delaware, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under number 5017879,

hereby represented by Marie-Eve Delpech, having her professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Discovery Luxembourg Holdings 1 S.à r.l." (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the "Act"), as well as by these articles of association (hereinafter the "Articles").

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. The manager or, where there should be two or more managers, the board of managers is authorised to transfer the registered office of the Company to another address within the municipality of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether for military, political, economic or social reasons, that might prevent normal performance of the activities of the Company at its registered office, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation is normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding said temporary transfer of registered office, will

remain a Luxembourg company. Any such decision to temporarily transfer the registered office abroad will be made by the manager or, should there be two or more managers, by the board of managers.

The Company may have offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Objects. The objects of the Company are to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other companies or organisations, present or future, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. The Company may also, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, enter into the following transactions:

- to perform for itself or for the account of third parties all transactions relating to real property, and all financial or portfolio management transactions;
- to establish companies or organisations, to acquire holdings in them, by way of contribution, acquisition, merger or by any other way whatsoever;
- to engage in or participate, as lender or as borrower, in any financing, consignment, loan, pledge, guarantee or deposit transactions, to grant securities, for itself or for the account of third parties, including companies of the group to which it belongs;
- to lend money in any form whatsoever to companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, to obtain or grant any form of credit facility;
- to borrow under any forms, terms and conditions, and, in particular, to issue bonds or certificates of any kind; and
- to perform studies and provide technical, legal, accounting, financial, commercial and administrative or directorial assistance services, for the account of the companies or organisations in which it directly or indirectly has a holding, or for the account of third parties.

More generally, within the limits of its objects, the Company may perform all commercial or financial transactions, as well as all transactions relating to real or personal property.

It is understood, however, that the Company will not enter into any transaction that might cause it to engage in any activity that might be considered as a regulated activity in the financial sector.

Art. 4. Term. The Company is incorporated for an unlimited term.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, fully paid-up.

In addition to the issued share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account is at the free disposal of the shareholder(s). Said amount may be used, in particular, to provide for the payment of any shares that the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Convertible instruments issued or to be issued by the Company may be stapled to the Company's shares, in accordance with the terms and conditions of such convertible instruments.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Shareholders' rights to distributions. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares issued.

Art. 8. Indivisibility of shares. Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is allowed per share. Joint owners must appoint a single person as their representative vis-à-vis the Company.

Art. 9. Transfers of shares. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders acting in a general meeting, representing at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders acting in a general meeting and representing at least three quarters of the share capital held by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Any shareholder who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise relinquishes one or more of his/her/its shares in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) shall transfer a same proportion of his/her/its convertible instruments stapled to such shares, if any, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Act, to acquire shares in its own capital.

Title III. Management

Art. 11. Management. The Company will be managed by at least one manager. If more than one manager is to be appointed, the managers will form a board of managers, mandatorily divided into two categories of managers, respectively denominated "Class A Managers" and "Class B Managers". The Class B Managers shall be professionally resident in the Grand Duchy of Luxembourg.

The manager(s) need not be a shareholder(s) of the Company. In the case where there is only one manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

In the case where there are more than one manager, each manager shall be appointed and designated as either a Class A Manager or Class B Manager, and his or her remuneration shall be determined, by resolution of the general meeting of shareholders adopted on a simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by resolution passed on the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

Where there are two or more managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by one of the managers present and appointed for that purpose. The board of managers may also appoint a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three (3) days in advance of the time set for such meeting, except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be discussed.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent of each manager transmitted in writing, by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable means of communication.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a resolution previously adopted by the board of managers.

The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. Meetings of the board of managers shall not be held outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by facsimile, telegram, email, telex or any other suitable communication means, another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Participation in a meeting by these means is deemed equivalent to participation in person at such meeting.

Votes may also be cast by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means, provided that, in the last case, the vote is confirmed in writing.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one Class A Manager and one Class B Manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating at the meeting or duly represented thereat provided that at least one Class A Manager and one Class B Manager approved the resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the managers who attended the meeting. Any transcript of or excerpt from the minutes shall be signed by the chairman or one Class A Manager and one Class B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, facsimile, telegram, email, telex or any other suitable telecommunication means.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Act or these Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the sole manager or where there are two or more managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

Art. 13. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager and, where there are two or more managers, by the joint signature of a Class A Manager and a Class B Manager.

Art. 14. Sub-Delegation and Agent of the managers. The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate his or her or its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be a shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his or her or their agency.

Art. 15. Remuneration of managers. The remuneration of any manager that may be appointed at a later date in addition to or in the place of any of the first managers will be fixed in a resolution adopted by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder (as the case may be).

Art. 16. Liabilities of the managers. The manager or managers (as the case may be) does/do not by reason of his or her or their position assume any personal liability in relation to any commitment validly made by him or her or them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Act.

Title IV. General meetings of shareholders

Art. 17. Powers of general meetings of shareholder(s). The single shareholder assumes all the powers conferred to the general shareholder's meeting.

Should there be two or more shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he or she or it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his or her or its shareholding. Each share shall give right to one vote at the general meeting of shareholder(s).

A shareholder may procure his or her or its representation at any general meeting of shareholders by a proxy given to a proxy holder, who need not be a shareholder, (or, if the shareholder is a legal entity, to its legal representative or representatives) provided that the proxy is given in writing, which may be transmitted by facsimile, e-mail, telegram, telex or any other means of written communication.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the issued share capital. However, resolutions to alter the Articles or to wind up and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Act.

Resolutions of shareholders can, provided that the total number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be served with an explicit draft of the resolutions to be passed, and shall sign the resolutions. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the shareholders, provided that the total number of shareholders of the Company does not in such event exceed twenty-five (25).

The general meetings of shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. General meetings of shareholder(s) shall not be held outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Title V. Business year, Balance sheet

Art. 18. Business year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

Following the end of each financial year, the Company's financial statements shall be prepared and the manager or, where there are two or more managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and a profit and loss account.

Each shareholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and Distribution of the profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general costs, depreciation and expenses, represent the net profits. Five per cent (5%) of the net profits

are set aside for the establishment of the statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The balance of the net profits may be freely distributed to the shareholder(s) in proportion to his or her or its shareholding in the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be allocated and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy of the Company.

Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Act or the Articles.

Title VI. Winding-up, Liquidation

Art. 20. Causes for winding-up. The Company shall not be wound up by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of any one of the shareholders. The Company may be wound up at any time by resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 21. Liquidation. Upon the winding-up of the Company, its liquidation will be carried out by one or more liquidators, who need not be shareholders, appointed by the shareholder(s), who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder may decide to wind the Company up and to liquidate it provided that all assets and liabilities of the Company, known or unknown, are transferred to said sole shareholder.

Title VII. Applicable law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Interim provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed and fully paid up in cash by Discovery Foreign Holdings, Inc., aforesaid, for a total subscription price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

Therefore, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is henceforth at the disposal of the Company, evidence of which has been duly given to the undersigned notary.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Class A Manager:

- Mrs. Roanne Weekes, born on 22 October 1978 in Gatton, Australia, professionally residing at Discovery House, Chiswick Park Building 2, 566 Chiswick High Road, London W4 5YB, United Kingdom;

- Mr. Jared Dunkin, born on 9 October 1974 in Connecticut, United States of America, professionally residing at One Discovery Place, Silver Spring, Maryland 20910, United States of America;

Class B Manager:

- Mr. Dominique Robyns, born on 31 December 1958 in Alost, Belgium, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mrs. Delphine André, born on 23 July 1973 in Nancy, France, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the Company is fixed at 7A rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, the proxy-holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre avril.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Discovery Foreign Holdings, Inc., une société de droit de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington 19801, New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware, service des sociétés, sous le numéro 5017879,

ici représentée par Marie-Eve Delpech, ayant son adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration données sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Discovery Luxembourg Holdings 1 S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg. Le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la commune de Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer provisoirement le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes sociétés ou tous organismes existant ou à créer au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société peut également, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, effectuer les opérations suivantes:

- effectuer, tant pour elle-même que pour compte de tiers, toutes opérations immobilières, financière ou de gestion de portefeuille;

- créer toutes sociétés ou entreprises, y prendre des participations, par voie d'apport, d'acquisition, de fusion ou de quelque autre manière que ce soit;

- procéder ou participer, en qualité de prêteur ou d'emprunteur, à toute opération de financement, de consignation, de prêt, de nantissement, de garantie ou de dépôt, accorder des sûretés, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, en ce compris les sociétés du groupe auquel elle appartient;

- accorder des prêts, sous quelque forme que ce soit à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, et obtenir ou accorder toutes formes de crédit;

- conclure des emprunts sous toutes formes et conditions, et, notamment, émettre des obligations ou certificats de toutes sortes; et

- effectuer toutes études et fournir tous services d'assistance technique, juridique, comptable, financière, commerciale, administrative ou de gestion, pour le compte des sociétés ou entreprises dans lesquels elle détient directement ou indirectement une participation, ou pour compte de tiers.

Plus généralement, dans les limites de son objet social, la société peut réaliser toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières.

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans une activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, entièrement libérées.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de leur valeur comptable. Le solde de ce compte prime d'émission est à la libre disposition des associé(s). Ce solde peut, notamment, être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société rachète à son (ses) associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à son (ses) associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Des instrument convertibles émis ou à émettre par la Société peuvent être liés aux parts sociales de la Société, en conformité avec les termes et conditions de ces instruments convertibles.

Art. 6. Modification du capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il n'y a qu'un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Droit de distribution des parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Tout associé qui transfère, vend, cède, gage ou se dessaisit autrement d'une ou de plusieurs parts sociales dans le capital de la Société à un tiers (ou à la Société en cas de rachat de parts sociales) devra transférer la même proportion de ses instrument convertibles liés à ces parts sociales, si applicable, au même tiers (ou, le cas échéant, à la Société), en conformité avec les termes et conditions applicables aux instrument convertibles concernés.

Art. 10. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la loi.

Titre III. Gérance

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un gérant au moins. Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance, obligatoirement divisé en deux catégories de gérants, respectivement dénommées «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B». Les Gérants de Catégorie B sont établis professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg.

Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s) de la Société. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul gérant, ce gérant unique dispose de tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, chaque gérant est nommé et désigné comme étant un Gérant de Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B, et sa rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du ou des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut ou peuvent être révoqués et remplacés à tout moment, ad nutum, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un

secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins trois (3) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être exposée dans le procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être données aux gérants oralement, par écrit ou par fax, télégramme, email, télex ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiennent au siège de la Société, au Grand-Duché de Luxembourg, ou en tout autre lieu situé au Grand-Duché de Luxembourg, déterminé par le conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance ne peuvent se tenir en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par fax, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

La participation à une réunion par de tels moyen équivaut à être présent en personne à une telle réunion.

Les votes pourront également s'exprimer par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié, étant entendu que, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés à l'assemblée, à la condition qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B approuvent ces résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, signé par les gérants présents. Tout extrait ou copie de procès-verbal devra être signé par le président ou par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent être documentées soit dans un seul document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, télégramme, email, télex ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou ces Statuts, à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

Art. 13. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 14. Subdélégation et Agent du gérant. Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont/n'est pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces ou cet agent(s), la durée de leur ou son mandat ainsi que toutes autres conditions de leur/son mandat.

Art. 15. Rémunération du gérant. La rémunération des gérants éventuellement nommés postérieurement en plus ou en remplacement des premiers gérants sera déterminée par une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas).

Art. 16. Responsabilités du gérant. Le gérant ou les gérants (selon les circonstances) ne contractent à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale de l'associé (des associés). L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnellement au nombre de parts qu'il détient. Chaque part sociale donne droit à un vote à l'assemblée générale de l'associé (des associés).

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé (ou, si l'associé est une personne morale, par son ou ses représentant(s)), pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard en vertu d'une procuration écrite, qui peut être transmise par télécopie, par courriel, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication écrite.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions relatives à la modification des Statuts ou à la dissolution et à la liquidation de la Société, ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.

Pour autant que le nombre total d'associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être prises par écrit par tous les associés, au lieu d'être prises lors de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, un projet explicite des résolutions à adopter est remis à chaque associé, qui signera les résolutions. Ces résolutions prises par écrit à une ou plusieurs reprises au lieu d'être prises lors des assemblées générales, auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Toute référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des associés est considérée comme incluant la possibilité des résolutions des associés prises par écrit, à condition dans ce cas que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

Les assemblées générales des associés se tiennent au siège de la Société, au Grand-Duché de Luxembourg, ou en tout autre lieu situé au Grand-Duché de Luxembourg, déterminé par le conseil de gérance. Les assemblées générales des associés ne peuvent se tenir en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Titre V. Exercice social, Comptes annuels

Art. 18. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et les compte de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, de l'inventaire mentionné ci-dessus, du bilan et du compte de résultats au siège social.

Art. 19. Réserve légale et Distribution du bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve statutaire, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être librement distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et peut décider de distribuer des dividendes si elle l'estime opportun au regard de l'objet et de la politique de la Société.

Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout

moment par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 21. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le/les associé(s) qui détermineront/déterminera leurs/ses pouvoir(s) et rémunération(s).

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Titre VII. Loi applicable

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par un versement en numéraire effectué par Discovery Foreign Holdings, Inc., pour un montant total de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Dès lors, la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été dûment justifié devant le notaire instrumentant.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérantes de la Société pour une période indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Madame Roanne Weekes, née le 22 octobre 1978 à Gatton, Australie, résidant professionnellement à Discovery House, Chiswick Park Building 2, 566 Chiswick High Road, Londres W4 5YB, Royaume-Uni; et
- Monsieur Jared Dunkin, né le 9 octobre 1974 dans le Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au One Discovery Place, Silver Spring, Maryland 20910, Etats-Unis d'Amérique;

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Dominique Robyns, né le 31 décembre 1958 à Alost, Belgique, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Madame Delphine André, né le 23 juillet 1973 à Nancy, France, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-E. Delpech et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 mai 2013. LAC/2013/20589. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Référence de publication: 2013074171/518.

(130091734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Comura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 44.193.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société COMURA S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013074154/11.

(130091317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

**CVI City Heights Freehold S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CVI Luxembourg Thirty Four).**

Capital social: GBP 13.078,24.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.855.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of May

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CarVal Investors Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 117.261, duly represented by Cécile Gadisseur, private employee, by virtue of a proxy given in Luxembourg on May 22nd, 2013.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CVI Luxembourg Thirty Four, a société à responsabilité limitée having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 164.855 incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, on 4th November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 2nd January 2012, number 5 (the "Company"). The articles of association have not yet been amended since.

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into "CVI City Heights Freehold S.a r.l.".

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment in such companies (including loans and claims), the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans to or claims against persons not belonging to the public in the sense of Article 28-4 of the Law 5 April 1993 on the financial sector and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may act as a general partner and manager of partnerships or similar corporate structures with unlimited liability for all debts and obligations of such entities.

An additional purpose of the Company consists in the entering into of any purchase, tender or offer documentation, whether binding or not, including any preliminary agreement or undertaking (such as, without limitation, any letter of intent, memorandum of understanding or unilateral or bilateral agreement to buy or sell), in relation to the acquisition of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, provided however that such documentation shall permit the assignment by the Company of its rights thereunder to at least one of the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the share capital of the Company from the Japanese Yen currency (JPY) to the Pound Sterling currency (GBP), on the basis of the exchange rate displayed on the website of Bloomberg (www.bloomberg.com) on 23rd May 2013, according to which one pound sterling (GBP 1.-) is the equivalent of one hundred fifty-two point seventy-nine Japanese Yen (JPY 152.79) so as to bring the capital of the Company from its current amount of two million Japanese Yen (JPY 2,000,000.-) to thirteen thousand seventy-eight pound sterling twenty-four pence (GBP 13,078.24.-).

The par value per share will subsequently be converted from one Japanese Yen (JPY 1.-) into one pence (GBP 0.01.-) so that the share capital is represented by one million three hundred seven thousand eight hundred twenty-four (1,307,824) shares having a par value of 1 pence (GBP 0.01.-) each, which are all held by the Sole Shareholder.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the financial year of the Company so that it will start on January 1st and end on December 31st of each year.

Therefore, the financial year started on June 1, 2012, will end on May 30, 2013 and the financial year who will start on June 1st, 2013 will end on December 31st, 2013.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the languages of the Articles of Incorporation, who will read going forward in English and French.

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to change and reform the entirety of the Articles of Incorporation of the company as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10th August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment in such companies (including loans and claims), the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans to or claims against persons not belonging to the public in the sense of Article 28-4 of the Law 5 April 1993 on the financial sector and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may act as a general partner and manager of partnerships or similar corporate structures with unlimited liability for all debts and obligations of such entities.

An additional purpose of the Company consists in the entering into of any purchase, tender or offer documentation, whether binding or not, including any preliminary agreement or undertaking (such as, without limitation, any letter of intent, memorandum of understanding or unilateral or bilateral agreement to buy or sell), in relation to the acquisition of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, provided however that such documentation shall permit the assignment by the Company of its rights thereunder to at least one of the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of CVI City Heights Freehold S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at thirteen thousand seventy-eight pound sterling twenty-four pence (GBP 13,078.24.-), represented by one million three hundred seven thousand eight hundred twenty-four (1,307,824) shares, having a par value of 1 pence (GBP 0.01.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is to be managed by at least one manager, who does not need to be a shareholder.

In dealings with third parties, the manager(s) has/have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The manager(s) is/are appointed by the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers or, in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence (*faute grave*) or wilful misconduct (*faute intentionnelle*); in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10th August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed in worded in English, followed by a French version and in case discrepancies between the English and the French, the English version will be binding.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-trois mai.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

CarVal Investors Luxembourg S. à r.l., une société à responsabilité limitée constitué et existant selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B117.261, ici représentée par Cécile Gadisseur en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 avril 2013.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de CVI Luxembourg Thirty Four, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 164.855, constituée par un acte de Maître Jean Seckler du 4 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 janvier 2012, numéro 5 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés entretemps.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en «CVI City Heights Freehold S.à r.l.»

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements dans de telles sociétés (y compris des prêts et des créances), l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de tout type de valeurs mobilières et de prêts ou créances à l'encontre de personnes n'appartenant pas au public tel que visé par l'Article 28-4 de la Loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut agir à titre de commandité et gérant de sociétés en commandites ou de structures sociétaires similaires à responsabilité illimitée pour toutes les dettes et obligations de ces structures.

La société a également pour objet la conclusion de tout document relatif à une acquisition, proposition ou offre, quelle soit ferme ou indicative, y compris toute promesse ou tout engagement préliminaire (tels que, sans que la liste soit limitative, toute lettre d'intention, tout protocole d'accord ou contrat unilatéral ou synallagmatique d'achat ou de vente) relatif à l'acquisition de biens immobiliers situés dans le Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger, à condition cependant que cette documentation permette la cession par la Société de ses droits à au moins une des sociétés dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe que la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir le capital social de la Société du Yen Japonais (JPY) en Livre Sterling (GBP) au cours de change du 23 mai 2013 affiché par le site de Bloomberg (www.Bloomberg.com) selon lequel une livre sterling (1.-GBP) est équivalent à cent cinquante-deux virgule soixante-dix-neuf yen (152,79.- JPY), pour porter le capital social de deux millions de Yen Japonais (2.000.000.-JPY) à treize mille septante huit livres sterling vingt quatre pence (13.078,24.-GBP).

La valeur nominale par action sera en même temps convertie de un Yen Japonais (1 JPY) en un pence (0,01.-GBP) de sorte que le capital social est représenté par un million trois cent sept mille huit cent vingt-quatre (1.307.824) actions avec la valeur nominale d'un pence (0,01.-GBP) chacune, détenues dans leur totalité par l'Associé Unique.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'année sociale de la Société de sorte qu'à dater de ce jour elle commencera le 1^{er} Janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Dès lors, l'année sociale ayant commencé le 1^{er} juin 2012, se terminera le 30 mai 2013, et l'année sociale commençant le 1^{er} juin 2013 se terminera le 31 décembre 2013.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de changer les langues des statuts de la Société qui seront désormais l'anglais et le français.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de reformer les statuts de la Société dans leur intégralité qui auront désormais la teneur suivante:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements dans de telles sociétés (y compris des prêts et des créances), l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de tout type de valeurs mobilières et de prêts ou créances à l'encontre de personnes n'appartenant pas au public tel que visé par l'Article 28-4 de la Loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut agir à titre de commandité et gérant de sociétés en commandites ou de structures sociétaires similaires à responsabilité illimitée pour toutes les dettes et obligations de ces structures.

La société a également pour objet la conclusion de tout document relatif à une acquisition, proposition ou offre, quelle soit ferme ou indicative, y compris toute promesse ou tout engagement préliminaire (tels que, sans que la liste soit limitative, toute lettre d'intention, tout protocole d'accord ou contrat unilatéral ou synallagmatique d'achat ou de vente) relatif à l'acquisition de biens immobiliers situés dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, à condition cependant que cette documentation permette la cession par la Société de ses droits à au moins une des sociétés dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe que la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de CVI City Heights Freehold S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de treize mille septante huit livres sterling vingt-quatre pence (13.078,24.-GBP), représenté par un million trois cent sept mille huit cent vingt-quatre(1.307.824) parts sociales d'une valeur nominale d'un pence (0,01.-GBP) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux

associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au minimum un gérant, qui ne doit pas nécessairement être associé.

Vis-à-vis des tiers, le gérant/conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat du/des gérant(s). Le(s) gérant(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour faute grave ou faute intentionnelle; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour

distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Gadisseur et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mai 2013. LAC/2013/24818. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Référence de publication: 2013074165/408.

(130091358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Anym S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4164 Esch-sur-Alzette, 8, Kleesgrändchen.

R.C.S. Luxembourg B 99.263.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2013074039/13.

(130091881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Bartella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.865.

Les comptes annuels au 30.09.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BARTELLA S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013074079/11.

(130091901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.003,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.146.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth of April,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, having its registered office at 30 Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom, registered with the Companies House under number 06492046,

- European Healthcare Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two million three hundred and eight thousand six hundred and fourteen Euro (EUR 2,308,614.-), with registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, prenamed, of January 9, 2009, published in the Mémorial C - N°26 3 on February 6, 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144.086. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of May 20, 2009, published in the Mémorial C - N°1185 on June 17, 2009,

- European Testing Services (Holdings) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-), with registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, prenamed, of July 24, 2009, published in the Mémorial C - N°1618 on August 21, 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.383,

- European Chemical Services (Holdings) S.à r.l. (prev. European Card Services (Holdings) S.à r.l.), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-), with registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, prenamed, of September 28, 2009, published in the Mémorial C - N°2056 on October 20, 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.419. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, prenamed, of June 4, 2012, published in the Mémorial C - N°1855 on July 25, 2012,

- European Fragrances (Holdings) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-), with registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Henri HEL-LINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of April 13, 2011, published in the Mémorial C - N°166 1 on July 23, 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.612. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, prenamed, of September 7, 2011, published in the Mémorial C -N°2872 on November 24, 2011,

- European DSBK Holding S.à r.l. (prev. European Breezes S.à r.l.), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-), with registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, prenamed, of July 27, 2012, published in the Mémorial C - N°2546 on October 12, 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.475. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, prenamed, of March 29, 2013, not yet published in the Mémorial C,

all here represented by Ms Christine MATHY, employee, professionally residing at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of six proxies given on April 26th 2013.

all together the "Shareholders";

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the Shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing parties, represented as stated here above, are the Shareholders of BRIDGEPOINT EUROPE IV INVESTMENTS S.à r.l. (the Company"), a Luxembourg private limited liability company (Société à responsabilité limitée) with a share capital of twenty-three thousand and three Euro (EUR 23,003.-), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B143 146, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, prenamed, on November 19, 2008, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") N°2925 on December 9, 2008. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, prenamed, of March 29, 2013, not yet published in the Mémorial C.

III. The Company's share capital is set at twenty-three thousand and three Euro (EUR 23,003.-) represented by twenty-three thousand and three (23,003) shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. To insert a new paragraph in article 14 of the articles of associations of the Company, in order to allow the payment of interim dividends; and

2. Miscellaneous.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders decide to insert a new paragraph in article 14 of the Articles of the Company, in order to allow the payment of interim dividends, so that the new last paragraph of article 14 of the Articles shall be read as follows:

"The single manager or the managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the participants before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, or these Articles of that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant participants".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration and Costs

The costs, expenses, remuneration or charges or any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand one hundred Euro (EUR 1,100).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties known to the notary by his name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf avril.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, ayant son siège social au 30 Warwick Street, London W1B 5AL, Royaume-Uni, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 06492046,

- European Healthcare Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux million trois cent huit mille six cent quatorze euros (EUR 2.308.614,-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, précitée, en date du 9 janvier 2009, publié au Mémorial C, N°263 du 6 février 2009 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.086. Les statuts furent modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg en date du 20 mai 2009, publié au Mémorial C, N°1185 du 17 juin 2009,

- European Testing Services (Holdings) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, précité, en date du 24 juillet 2009, publié au Mémorial C, N°1618 du 21 août 2009 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.383,

- European Chemical Services (Holdings) S.à r.l. (précédemment European Card Services (Holdings) S.à r.l.) une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent et un euros (EUR 12.501,-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, précitée, en date du 28 septembre 2009, publié au Mémorial C, N°2056 du 20 octobre 2009 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.419. Les statuts furent modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine SCHAEFFER, précitée, en date du 4 juin 2012, publié au Mémorial C, N°1855 du 26 juillet 2012;

- European Fragrances (Holdings) S.à r.l. une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent et un euros (EUR 12.501,-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 13 avril 2011, publié au Mémorial C, N°1661 du 23 juillet 2011 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.612. Les statuts furent modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine SCHAEFFER, précitée, en date du 7 septembre 2011, publié au Mémorial C, N°2872 du 25 novembre 2011,

- European DSBK Holdings S.à r.l. (précédemment European Breezes S.à r.l.) une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent et un euros (EUR 12.501,-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, précitée, en date du 27 juillet 2012, publié au Mémorial C, N°2546 du 12 octobre 2012 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.475. Les statuts furent modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine SCHAEFFER, précitée, en date du 29 mars 2013, pas encore publié au Mémorial C,

toutes ici représentées par Mme Christine MATHY, employée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu de six procurations sous seing privé données le 26 avril 2013;

tous ensemble les «Associés»

Lesdites procurations, signées «ne varietur» par les mandataires des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les Associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Lesquelles parties comparantes sont les Associés de BRIDGEPOINT EUROPE IV INVESTMENTS S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de vingt-trois mille trois euros (23.003,- EUR), ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B143.146, constituée suivant un acte notarié rédigé par Maître Martine Schaeffer, précitée, en date du 19 novembre 2008 (les «Statuts»), publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») N°292 5 du 9 décembre 2008. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte du notaire instrumentaire, en date du 29 mars 2013, non encore publié au Mémorial C.

III. Le capital social de la Société est fixé à vingt-trois mille et trois Euros (EUR 23.003,-) représenté par vingt-trois mille et trois (23.003) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Insertion d'un nouveau paragraphe dans l'article 14 des statuts de la Société, en vue de permettre le paiement de dividendes intérimaires; et

2. Divers.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associés décident d'insérer un nouveau paragraphe dans l'article 14 des Statuts de la Société, afin de permettre le paiement de dividendes intérimaires, de telle sorte que le nouveau dernier paragraphe de l'article 14 des Statuts se lira comme suit:

«Le gérant unique ou les gérants, le cas échéant, peuvent décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve à établir d'après la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps, ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices effectivement réalisés puissent être récupérées auprès des associés».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration et Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ mille cent euros (1.100,- EUR).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date figurant en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu aux mandataires des parties comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, les mandataires des parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Mathy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 mai 2013. LAC/2013/21214. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Référence de publication: 2013074103/183.

(130091394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

LuxcoSITQ 4, Société Civile.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg E 3.969.

En date du 05 juin 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Pamela Valasuo, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 mai 2013.

- Nomination de Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin en France, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pour la Société

J.J. Josset

Gérant

Référence de publication: 2013074402/22.

(130092054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

**Le Cabinet Comptable Walferdange GIE, Groupement d'Intérêt Economique,
(anc. Le Cabinet Comptable GIE).**

Siège social: L-7222 Walferdange, 18, rue de Dommeldange.

R.C.S. Luxembourg C 91.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2013

L'assemblée générale adopte à l'unanimité la résolution suivante:

1. Changement du nom de Le Cabinet Comptable GIE en Le Cabinet Comptable Walferdange GIE avec effet au 1^{er} juin 2013.

Pour extrait conforme

Mme WOLFF Sandra / M. KRIEGER Jean-Claude

Référence de publication: 2013074410/14.

(130091510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Lefate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 109.481.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013074414/11.

(130091286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Integra Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 177.744.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the third day of June.

Before us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

ODESSA SECURITIES S.A., with registered office in Panama, Salduba Building, 53rd Street East, registered with the «Registro Público de Panamá» under number 360295,

duly represented by Mr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal dated 31 May 2013.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A Private Wealth Management Company ("SPF") in the form of a public limited company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is INTEGRA ENGINEERING S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are limited to the acquisition, holding, management and disposal of financial assets (within the meaning of the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantees) and of cash and assets of any kind held in an account.

The company shall hold participating interests in other companies however it shall not exercise any management role in its subsidiary.

The company is not allowed to exercise any commercial activity.

The company shall reserve its shares either to natural persons acting in the frame of their private wealth management, either to estate management entities acting exclusively in the interest of the private estate of one or more natural persons, or to intermediaries acting on behalf of above-mentioned investors.

The securities that the company shall issue may not be the subject of a public investment or may not be quoted on the stock exchange.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, within the limits of the Law of 11 May 2007 on creation of a Private Wealth Management Company ("SPF")."

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 200,000 (two hundred thousand euro) divided into 2,000 (two thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand euro) to be divided into 15,000 (fifteen thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized during a period of five (5) years, from the date of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the incorporation deed dated 3 June 2013, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and specially under the provisions of article 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, the exact number being determined by the general meeting. The directors may be elected as Class A directors and Class B directors.

If it has been established at a general meeting of shareholders that the company has a single shareholder, the board of directors can be made up by one (1) member until the ordinary general meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder.

The directors do not need to be shareholders. They are elected by the general meeting for a term which may not exceed six (6) years and can be dismissed at any time by the general meeting.

If the office of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast and have to be voted by at least one A signatory director and by one B signatory director. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of one A and one B signatory directors, or by the sole signature of a delegate acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. In the case of a sole shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decisions in writing. In these Articles, a reference to decisions taken or powers exercised by the general meeting shall be a reference to decisions taken or powers exercised by the sole shareholder as long as the company has only one shareholder.

In the case of a plurality of shareholders, the general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Thursday of the month of April, at 11.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on 1st January and ends on 31st December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital. The remaining balance is at the disposal of the general meeting. Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

- 1) The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31st December 2013.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2014.
- 3) The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.
- 4) By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The 2,000 (two thousand) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, ODESSA SECURITIES S.A., prenamed.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 200,000 (two hundred thousand euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 2,100.00 (two thousand one hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as mentioned above, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

A signatory director:

1. Mr Vladimir TCHIJEVSKI, engineer, born on 17 May 1959 in Kamensk-Uralsky (Russia), with professional address at 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen,

B signatory directors:

2. Mr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", born on 22 April 1959 in Luxembourg, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", born on 8 June 1969 in Luxembourg, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Mr Pierre LENTZ, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

AUDIEX S.A., having its registered office in L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Third resolution

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same proxyholder and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the french version of the preceding text:

L'an deux mille treize, le trois juin.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, inscrite au «Registro Público de Panamá» sous le numéro 360295,

ici représentée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration sous seing privé en date du 31 mai 2013.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF», sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de INTEGRA ENGINEERING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 200.000 (deux cent mille euros) représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille euros) qui sera représenté par 15.000 (quinze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une durée de cinq (5) ans, à partir de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'acte de constitution du 3 juin 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins 3 (trois) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale. Les administrateurs peuvent être élus comme administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B.

Si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à 1 (un) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. Ils sont élus par l'assemblée générale pour une période ne dépassant pas 6 (six) ans et peuvent être révoqués à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur de catégorie A et le vote d'un administrateur de catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit. Dans les présents statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'actionnaire unique tant que la société n'a qu'un actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations de l'assemblée générale se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois d'avril à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.
- 3) Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.
- 4) Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 2.000 (deux mille) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, ODESSA SECURITIES S.A., prénommée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 200.000 (deux cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 2.100 (deux mille cent euros).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

Administrateur de catégorie A:

1. Monsieur Vladimir TCHIJEVSKI, ingénieur, né le 17 mai 1959 à Kamensk-Uralsky (Russie), demeurant professionnellement au 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen.

Administrateurs de catégorie B:

2. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Pierre LENTZ, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

AUDIEX S.A., ayant son siège au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Lentz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 5 juin 2013. REM/2013/937. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013075070/407.

(130092889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Ivanhoe Europe Equities, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.912.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.039.

En date du 05 juin 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Pamela Valasuo, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 mai 2013.

- Nomination de Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin en France, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pour la Société

J.J. Josset

Gérant

Référence de publication: 2013075058/22.

(130092212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

I.S.C. S.A., International Services Company, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 12, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 139.574.

Die neue Adresse für Herrn Schiwiek lautet ab sofort:

12, route de Longwy

8080 Bertrange

Luxembourg

Bertrange, den 06. Juni 2013.

Référence de publication: 2013075056/12.

(130092315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Kirano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 125.597.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 21 mai 2013 à 10.00 heures à Luxembourg

Résolutions:

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Joseph WINANDY, Monsieur Koen LOZIE et de nommer la société JALYNE S.A, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg au poste d'Administrateur.

Leurs mandats d'Administrateur viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre de 2013.

- L'Assemblée décide de renouveler au poste de Commissaire aux comptes, la société «THE CLOVER», L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre de 2013.

Extrait Conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013075098/20.

(130092240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

JSA International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 149.516.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 février 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013075091/13.

(130092464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

JCF III Europe S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.501.530,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 161.027.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Référence de publication: 2013075087/11.

(130092228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

JB Honoré S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 100.873.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013075085/10.

(130092656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Sova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 169.990.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Alain STEICHEN, docteur en droit, demeurant professionnellement au 2, rue Peternelchen, L - 2370 Howald;
- Monsieur Larry PILLARD, directeur de sociétés, demeurant au 25, chemin des Cerisiers, CH - 1009 Pully;
- Monsieur Pit RECKINGER, avocat, demeurant professionnellement au 2, place Winston Churchill, L - 2014 Luxembourg.

Est nommé réviseur d'entreprises agréé et non commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Ernst & Young, société anonyme, 7, rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013075275/20.

(130092538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

St. Jude Medical Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 174.258.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 4 juin 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013075278/13.

(130092426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Stadtweg Property, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 137.733.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 03/12/2012

L'Assemblée décide de:

- Renouveler le mandat du conseil de gérance avec effet à partir du 03 décembre 2012:

- * Brian Conroy, en tant que Gérant de type A;

- * Andrew Whitty, en tant que Gérant de type A;

- * Bastow Charleton S.à r.l., en tant que Gérant de type B.

Durée du mandat pour les trois gérants: jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013075279/16.

(130092932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Standard General OC Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 149.285.

—
Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 06/11/2009

85571

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 19 juillet 2012, le mandat de Mademoiselle Céline Bour, gérant de classe B, a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Standard General OC Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2013075280/13.

(130092536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

StarTeq S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 176.786.

Les statuts coordonnés au 29/05/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 07/06/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013075282/12.

(130092248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Sandblue International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 79.518.

M. Olivier LECLIPTEUR s'est démis de ses fonctions d'administrateur avec effet au 05 décembre 2012.

Luxembourg, le 10.06.2013.

Pour SANDBLUE INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

EXPERTA Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013075283/14.

(130092686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

SD Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 162.531.

EXTRAIT

Par décision du Conseil de gérance du 5 juin 2013

- Le siège social de la société SD Distribution S.à r.l. est transféré avec effet au 5 juin 2013 du 17, Rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Pour SD Distribution S.à r.l.

Référence de publication: 2013075288/14.

(130092341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Sistema Tessile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.954.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 24 mai 2013.

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Maurizio Costa, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Gabrielle Mingarelli, employée privée, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes

ComCo S.A., 68, Rue de Koerich L-8437 Steinfort.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013075270/26.

(130092759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Saltgate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.029.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 05 juin 2013

1. Renouvellement des mandats suivants jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018:

- Monsieur Philip Gittins, administrateur et administrateur-délégué, demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Monsieur Russell Proffitt-Perchard, administrateur et administrateur-délégué, demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

- Monsieur Rupert Walker, administrateur, demeurant professionnellement au 22-24 Seale Street; JE2 3QG, St Helier, Jersey.

2. Nomination de BDO Audit, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au mandat de réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 juin 2013.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013075264/23.

(130092639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

RSM FHG & Associés, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 85.099.

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 4 juin 2013, le capital social de RSM FHG & Associés se compose désormais comme suit:

- 2,497 parts sociales sont détenues par FHG, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, N° RCS Luxembourg B 97.245;

- 1 part sociale est détenue par Monsieur Laurent HEILIGER, expert-comptable, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- 1 part sociale est détenue par Monsieur Manuel HACK, expert-comptable, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- 1 part sociale est détenue par Madame Stéphanie GRISIUS, expert-comptable, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Pour RSM FHG & ASSOCIES

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013075263/21.

(130092592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Schmidt Transporte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 2, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 151.656.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013075266/10.

(130092744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

St. Jude Medical Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 174.258.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 juin 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013075277/13.

(130092416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Services et Assistance Comptables «Coducal» S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 105.079.

EXTRAIT

Il est à noter que:

- Madame Céline BOUSSEBASSI et Madame Maggy KOHL-BIRGET demeurent professionnellement à L-1510 Luxembourg, 60 avenue de la Faïencerie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013075289/15.

(130092382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

SGA Growth Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 112.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013075290/11.

(130092308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Virida Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 173.868.

Extrait sincère et conforme des résolutions de l'associé unique prises en date du 10 juin 2013.

Il résulte dudit procès-verbal que l'associé unique à pait connaissance de la démission de M. Andrzej KRASZEWSKI en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 24 avril 2013.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Virida Finance S.à r.l.

Représenté par Julien François

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013075342/15.

(130092705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Vremena Goda Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.242.

En date du 05 juin 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Pamela Valasuo, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 mai 2013.

- Nomination de Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin en France, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pour la Société

J.J. Josset

Gérant

Référence de publication: 2013075343/22.

(130092177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Vantage Luxembourg II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 155.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

Vantage Luxembourg II S.à r.l.
TMF Corporate Services SA
Signature
Gérant

Référence de publication: 2013075340/14.

(130092817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Taihan Global Luxembourg Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000.000,00.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 131.405.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10/10/2007

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 25 juin 2012, les mandats des gérants suivants ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013:

- Kim Miran, gérante de classe A,
- Emmanuel Réveillaud, gérant de classe B,
- Charles Kaufhold, gérant de classe B,
- Céline Bour, gérante de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TAIHAN GLOBAL LUXEMBOURG INVESTMENT Sàrl

Référence de publication: 2013075313/18.

(130092526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Transports MAES International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 102.725.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013075320/10.

(130092415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Apal First S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 101.689.

L'an deux mil treize, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme APAL First, ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 101.689, a été constituée suivant acte reçu en date du 16 juin 2004 par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 Septembre 2004 sous le numéro 923, page 44267, modifié par acte reçu en date du 26 janvier 2012 par Maître Jean Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 23 mars 2012 sous le numéro 780, ci-après la 'Société'.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Solange Wolter, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société;
2. Modification de l'article 2 des statuts de la Société;
3. Acceptation de la démission de Mr Gabriel Jean en tant qu'administrateur de la Société;
4. Nomination d'un nouvel administrateur de la Société;
5. Remplacement du commissaire aux comptes de la Société
6. Divers.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide le transfert du siège social de la Société de Bertrange au 12, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg avec effet au 6 mars 2013.

Deuxième résolution:

En accord avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la société comme suit:

«Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, le siège social peut être transféré dans la commune de Luxembourg et il peut être créé des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.»

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Gabriel Jean, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (Grand-Duché du Luxembourg) avec effet au 5 mars 2013 de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur avec effet au 6 mars 2013 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018:

- Monsieur Mathieu Villaume, né à Paris, le 4 août 1976, demeurant professionnellement au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de remplacer le commissaire aux comptes actuel, Marbledeal Luxembourg Sarl, par la société FIDEWA – CLAR S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2-4 rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, et inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 165462 avec effet au 6 mars 2013 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

85577

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de EUR 1.500.-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

signé: A. BRAQUET, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2013. Relation: LAC/2013/24653. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013074786/79.

(130092386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

ASP-Lux SICAR S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 153.120.

—
Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2013

L'Assemblée générale ordinaire a décidé:

- De réélire Messieurs Quintin I. KEVIN, Jean-Marc FABER et Eric R. MANSELL en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires approuvant les états financiers pour l'année comptable se terminant le 31 décembre 2013;

- De renouveler le mandat de KPMG en tant que Réviseurs d'entreprise jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires approuvant les états financiers pour l'année comptable se terminant le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

ASP-Lux SICAR S.A.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013074796/19.

(130092756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Balta Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 92.168.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 7 juin 2013

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Fienes BVBA, représenté par Monsieur Wim Van Acker

Dimacor BVBA, représentée par Monsieur Carl Verstraelen

Monsieur Lambert Schroeder,

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

MAZARS Luxembourg

10A, rue Henri M. Schnadt

L-2530 Luxembourg

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

Pour la société *BALTA REINSURANCE*

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013074811/25.

(130092895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Boadilla R.E.I. Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.715.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of May.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

LURI 4 S.A.U., a limited company incorporated under the laws of Spain with registered office at 8, Plaza de la Independencia, 2° Planta, 28001, Madrid, Spain, registered under the number M-501467 at the Mercantile Registry of Madrid, represented by Ms Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1. Boadilla R.E.I. Lux S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 134.715 (hereinafter referred to as the "Company"), was incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 18 December 2007, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 188 of 24 January 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 19 December 2012, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 21 of 4 January 2013.

2. The share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each.

3. LURI 4 S.A.U., prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4. LURI 4 S.A.U., prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholder's meeting amending the articles of the Company declares the anticipated dissolution of the Company with effect to the 28 May 2013.

5. LURI 4 S.A.U., prenamed, appoints itself as liquidator of the Company; in its capacity as liquidator of the Company it will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this act.

6. In its capacity as liquidator, LURI 4 S.A.U., prenamed, reports that the liquidation accounts of the Company, which are attached to the present deed, provide an accurate description of all the assets and liabilities of the Company as of the date hereof.

7. LURI 4 S.A.U., prenamed, declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

8. LURI 4 S.A.U., prenamed, subsequently declares that it has taken over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company are transferred to LURI 4 S.A.U., prenamed, with immediate effect.

9. LURI 4 S.A.U. resolves that discharge is given to the members of the board of managers of the Company for the exercise of their mandates.

10. LURI 4 S.A.U., prenamed, resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

11. The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company, at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed of liquidation, are estimated at approximately nine hundred euro (900.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

IN WITNESS WHEREHOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Follows the French version:

L'an deux mille treize, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

LURI 4 S.A.U., une société anonyme constituée sous les lois de l'Espagne, ayant son siège social au 8, Plaza de la Independencia, 2° Planta, 28001, Madrid, Espagne, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Madrid sous le numéro M-501467,

représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1. Boadilla R.E.I. Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.715, (ci-après nommée la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 188 du 24 janvier 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2012, publié au Mémorial C numéro 21 du 4 janvier 2013.

2. Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euros (1,- EUR) chacune.

3. Que LURI 4 S.A.U., préqualifiée, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4. Que LURI 4 S.A.U., préqualifiée, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet au 28 mai 2013.

5. Que LURI 4 S.A.U., préqualifiée, se désigne comme liquidateur de la Société; qu'en sa qualité de liquidateur de la Société elle aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. Que LURI 4 S.A.U., préqualifiée, déclare, en sa capacité de liquidateur, que les comptes de liquidation de la Société, lesquels sont annexés au présent acte, reflètent fidèlement l'actif et le passif de la Société en date des présentes.

7. Que LURI 4 S.A.U., préqualifiée, déclare que tout le passif connu de la Société, y compris les frais de liquidation, a été dûment réglé ou approvisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.

8. Que LURI 4 S.A.U., préqualifiée, déclare par conséquent reprendre l'intégralité de l'actif et du passif de la Société, ensemble avec le compte de profits et pertes de la Société, de sorte que l'actif et le passif de la Société est désormais transféré à LURI 4 S.A.U. avec effet immédiat.

9. Que décharge est donnée aux gérants de la Société quant à l'exercice de leur mandat.

10. Que LURI 4 S.A.U., préqualifiée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

11. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, au L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison du présent acte de dissolution, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 29 mai 2013. Relation: LAC/2013/24304. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013074821/110.

(130092773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

BlueBay High Yield Institutional Credit Select Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 161.658.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013074819/10.

(130092646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Campo Iris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 79.530.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 23 avril 2013

1. M. Christopher McKENNA n'a pas été reconduit dans son mandat d'administrateur.
2. M. Dean MARSAN n'a pas été reconduit dans son mandat d'administrateur.
3. M. Michael LUNARDONI n'a pas été reconduit dans son mandat d'administrateur.
4. La société anonyme Ernst & Young S.A. n'a pas été reconduite dans son mandat de commissaire.
5. Le nombre des administrateurs a été diminué de 6 (six) à 3 (trois).

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Campo Iris S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013074111/17.

(130092100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Capgemini Reinsurance International, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 163.854.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société CAPGEMINI REINSURANCE INTERNATIONAL

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013074113/11.

(130091614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Zaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n'Roll.

R.C.S. Luxembourg B 90.061.

L'an deux mille treize,

Le trois juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ZACO S.A.", avec siège social à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, alors de résidence à Dudelange, en date du 27 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1 du 2 janvier 2003, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire MOLITOR en date du 11 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 418 du 17 avril 2003, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire

MOLITOR en date du 17 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1243 du 22 juin 2007, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire MOLITOR en date du 28 novembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 123 du 20 janvier 2009, modifiée suivant acte reçu par le notaire Pierre PROBST, de résidence à Ettelbruck, en date du 24 mai 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1883 du 17 août 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 90.061.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence TRAN, juriste-Clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, Clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Murielle DURAND, commerçante, demeurant à Wolkrange (Belgique).

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Luxembourg-Ville à Esch-sur-Alzette à L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n'Roll.
2. Modification subséquente de l'article trois, alinéa un des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège statutaire de la société de Luxembourg-Ville à Esch-sur-Alzette à l'adresse suivante: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n'Roll.

Seconde résolution:

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article trois des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Tran, N. Gloesener, M. Durand, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juin 2013. Relation: LAC / 2013 / 25243. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Référence de publication: 2013074732/68.

(130091791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

XTR Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehrlange, 35B, rue des 3 Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 45.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013074727/10.

(130091396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Union Privée de Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 43.040.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 mai 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Madame Domenica PANTANO-LIN, comptable, demeurant Au Jordil, CH - 1261 Longirod, Suisse;
- Monsieur Christophe SEEFELD, consultant indépendant, demeurant professionnellement au 118, rue du Rhône, CH - 1204 Genève, Suisse;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- MONTBRUN REVISION S.à r.l., 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.
- Luxembourg, le 7 juin 2013.

Référence de publication: 2013074703/19.

(130091501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Xanadu Lux Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.116.

Extrait du procès-verbal du Conseil de gérance prise à Luxembourg en date du 4 juin 2013

En date du 4 juin 2013, le Conseil de gérance de la société Xanadu Lux Holdings I S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est transféré du 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. Le Conseil de gérance décide d'accepter les démissions avec effet immédiat de Monsieur Peter Dickinson, Monsieur James Saout et Monsieur Philip Godley de leur mandat de gérant de classe B
3. Le Conseil de gérance décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:
 - a. Dr. Matthias Prochaska, né le 7 octobre 1979 à Koblenz (Allemagne), demeurant professionnellement au 44, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de classe B;
 - b. Dr. Carlo Heck, né le 5 août, 1976 à Hamburg (Allemagne), demeurant professionnellement au 44, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de classe B; et
 - c. Monsieur Warren Justice, né le 2 juillet 1966 à Epsom (Royaume-Unis), demeurant professionnellement au 44, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074725/22.

(130091539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Xanadu Lux Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.138.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil de gérance prise à Luxembourg en date du 4 juin 2013

En date du 4 juin 2013, le Conseil de gérance de la société Xanadu Lux Holdings II S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est transféré du 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Le Conseil de gérance décide d'accepter les démissions avec effet immédiat de Monsieur Peter Dickinson, Monsieur James Saout et Monsieur Philip Godley de leur mandat de gérant de classe B

3. Le Conseil de gérance décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

a. Dr. Matthias Prochaska, né le 7 octobre 1979 à Koblenz (Allemagne), demeurant professionnellement au 44, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de classe B;

b. Dr. Carlo Heck, né le 5 août, 1976 à Hamburg (Allemagne), demeurant professionnellement au 44, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de classe B; et

c. Monsieur Warren Justice, né le 2 juillet 1966 à Epsom (Royaume-Unis), demeurant professionnellement au 44, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074726/22.

(130091538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Luxairco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165C, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 169.824.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013074721/10.

(130091840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Wunderkraut Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, rue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 171.317.

—
Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 4 avril 2013 que:

- Fabian VON TIEDEMANN, né le 29 mars 1974 à Nacka (Suède), demeurant au Västra Henriksborgsvägen 17, SE-13131 Nacka (Suède);

- Taneli TIKKA, né le 8 mars 1978 à Savitaipale (Finlande), demeurant au Kulmakatu 6 B 10, FI-00170 Helsinki (Finlande);

- Daniel NOLDE, né le 2 juillet 1976 à Nürnberg (Allemagne), demeurant au Schneckeburgerstraße 37, D-81675 München (Allemagne);

- Lieve STYNEN, née le 15 juin 1969 à Antwerpen (Belgique), demeurant au Hellekenstraat 8, B-2200 Herentals (Belgique);

ont été nommés aux fonctions d'Administrateur de la société pour un mandat d'une durée de cinq ans. Les mandats des Administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 4 avril 2013 que:

- Lieve STYNEN, Administrateur de la société, prénommée, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2018;

- Vesa PALMU, Administrateur de la société, né le 16 septembre 1976 à Jyväskylä (Finlande), demeurant au 12A, Gardnor Mansions, Church Row, Londres, NW3 6UR (UK), a été nommé Administrateur-délégué de la société pour la durée de son mandat d'Administrateur. Vesa PALMU est autorisé à engager la société dans le cadre de la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société par sa seule signature conformément aux dispositions prévues à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013074724/31.

(130091431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

World Equities Investments Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 77.225.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Tenue le 14 mars 2013

Messieurs René FALTZ, né le 17 août 1953 à Luxembourg, Thomas FELGEN, né le 14 décembre 1971 à Luxembourg et Laurent BARNICH, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, ayant tous trois leur adresse 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, ont été réélus administrateurs de la société. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2018.

Référence de publication: 2013074722/12.

(130092068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

WCAS X Debt Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WCAS X Debt Partners S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013074719/11.

(130091307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.925.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 06 juin 2013, qu'il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission en tant que gérant de la Société avec effet au 06 juin 2013 de Monsieur Claude Noesen;
- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée illimitée, Monsieur Manuel Ribeiro, né le 30 décembre 1965 à Aguas Santas, Maia (Portugal), ayant son adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est désormais composé par les gérants suivants:

- * Mademoiselle Polyxeni Kotoula

- * Monsieur Jorge Pérez Lozano

- * Monsieur Robert Archbold

- * Monsieur Manuel Ribeiro

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juin 2013.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2013074123/25.

(130091654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.
